

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS
(version avec annexes)**

Régate de Locquémeau - Régate en flotte partagée sur RSZEST dériveur double
Régate du Trophée TAVL CDV22

Centre nautique de Locquémeau - 51 B route du Port - 22300Trédrez-Locquémeau

Téléphone Fixe : 02 96 54 47 15 - Portable : 06 77 28 19 68

Mail : centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr

Site internet : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>

<Grade 5 C > <29 juin 2024> <Port de Locquémeau>

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69. »

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.
- 2.2 Des modifications à une IC peuvent être faites sur l'eau selon la procédure précisée en **annexe**.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est tableau accueil centre nautique de Locquémeau; ils seront également mis en ligne à l'adresse internet **<https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh/>**
- 3.2 Le PC course est situé à salle de classe N°2 **du centre nautique de Locquémeau**, numéro de téléphone 06 77 28 19 68, adresse mail : centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est situé sur la cale de la grande plage.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalée de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 La date de la course est le 29 juin 2024.

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est à 11h15.

6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de la classe RSZEST est jaune avec le sigle RS ZEST.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe** ZONES DE COURSE.

9. LES PARCOURS

9.1 Les parcours sont décrits en **annexe** PARCOURS en incluant le côté duquel chaque marque doit être laissée.

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont décrits en **annexe**.

10. MARQUES

10.1 Les marques sont précisées **en annexe**.

10.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe** ZONES DE COURSE.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en **annexe**.

12.2 [DP] [NP] Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2). En cas de délai différent, il sera précisé en **annexe**.

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée est définie en **annexe**.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 Pour les classes précisées en **annexe**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.(2 fautes =DSQ)

15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :

15.2.1 Pour *les classes précisées en annexe*, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

15.2.2 *La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.*
(2 fautes =DSQ)

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les temps sont précisés en **annexe**.

16.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai précisé en **annexe** après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes (sauf si délai différent précisé en **annexe**) après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles à l'accueil du centre nautique de Locquémeau.

- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury dont l'emplacement est précisé en **annexe**. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 17.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

18 CLASSEMENT

- 18.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est 1 course.
- 18.2 Courses retirées
Le nombre de courses devant être validées pour que le classement général d'un bateau soit :
- Quand 1 ou 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

19 REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement retour sera mis en place à l'accueil du centre nautique de Locquémeau.
- 19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu sera autorisé avec l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

23. ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés comme précisé en **annexe**.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 23.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec le division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les débris peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou des bateaux accompagnateurs (selon la précision en **annexe**).

26. PRIX

Les prix seront distribués comme suit : les 3 premiers au scratch et le 1^{er} équipage

ANNEXES INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES DERIVEURS

Régate de Locquémeau - Régate en flotte partagée sur RSZEST dériveur double
Régate du Trophée TAVL CDV22

Centre nautique de Locquémeau - 51 B route du Port - 22300Trédrez-Locquémeau

Téléphone Fixe : 02 96 54 47 15 - Portable : 06 77 28 19 68

Mail : centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr

Site internet : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>

<Grade 5 C > <29 juin 2024> <Port de Locquémeau>

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est à l'accueil du centre nautique; ils seront également mis en ligne à l'adresse : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh/>

3.2 Le PC course est situé dans la salle N°2 du centre nautique de Locquémeau [téléphone 06 77 28 19 68, email : centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr].

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la cale de la grande plage.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 10 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 Dates des courses :

Date	Classe
[29/06/2024]	[RS ZEST]

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 11h15.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est jaune avec le sigle RS Zest.

9. LES PARCOURS

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont notés sur le tableau du bateau comité.

10. MARQUES

10.1

Départ	Parcours	Arrivée
Entre le mat pavillon bateau comité et la bouée bleue	Bouée N° 1 de couleur orange. Bouée N° 2 de couleur jaune	Entre le pavillon Bleu du bateau comité et la bouée bleue

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ sera entre **le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course et la marque de départ bouée bleue**.

12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **4 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre **un pavillon bleu** sur le bateau comité et la bouée bleue.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour les RS Zest la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 15.2.1 Pour les RS Zest, la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible	Temps limite pour finir pour le 1 ^{er}
<i>RS Zest</i>	<i>10 minutes</i>	<i>20 minutes</i>

- 16.2 Les bateaux ne finissant pas 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de *30 minutes* après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé salle de classe N°2 du centre nautique de Locquémeau.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé salle de classe N°2 du centre nautique de Locquémeau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 1 courses doit être validée pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de *trois* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- (b) Quand *trois ou plus de trois* courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un émargement retour sera mis en place a l'accueil du centre nautique.

24. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels [*ou accompagnateurs*].

26. PRIX

Des prix seront distribués 3 premiers équipages et au 1er équipage féminin

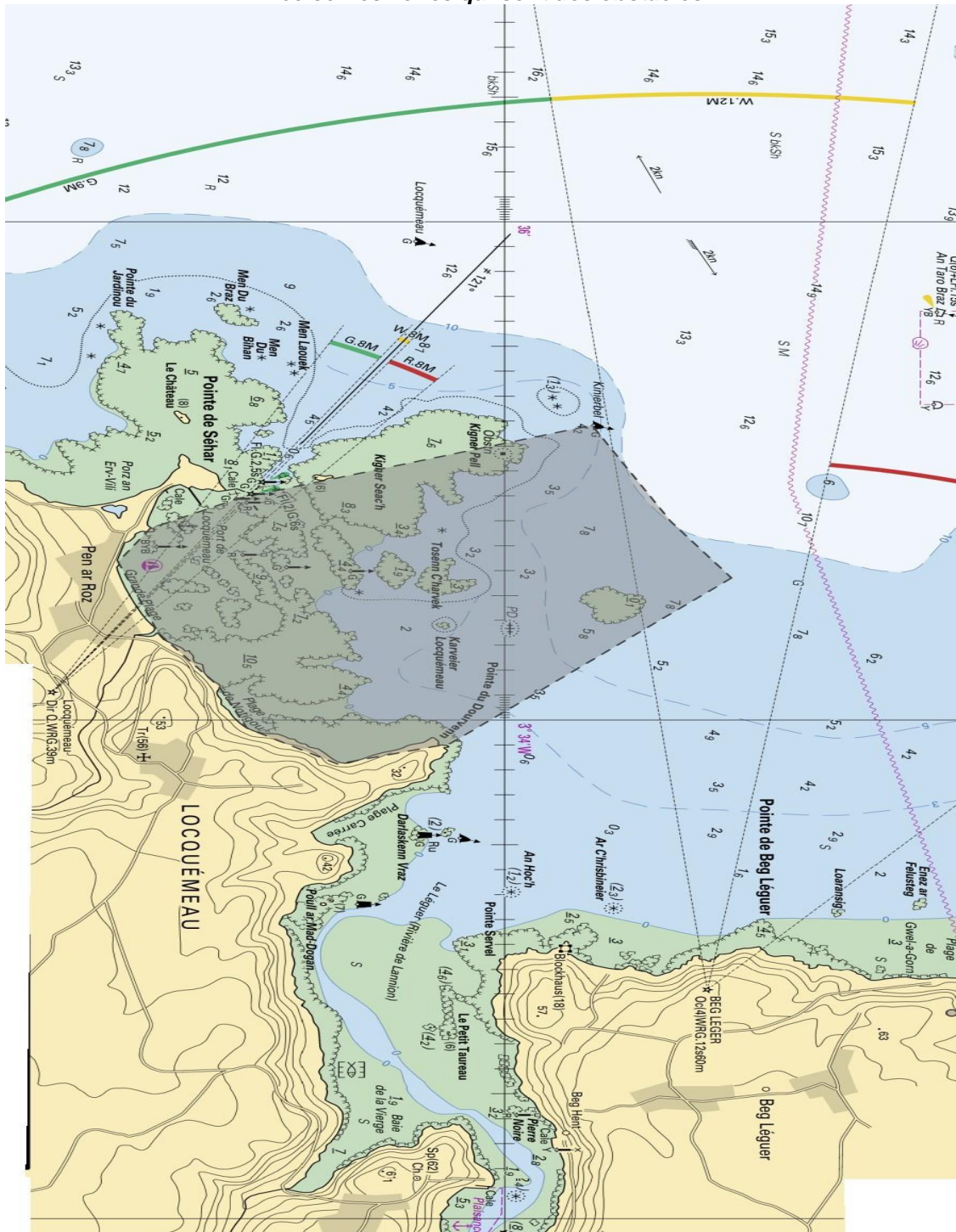
Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : Samuel Robert

Président-e du jury : Bertrand Calvarin

ANNEXE ZONES DE COURSE

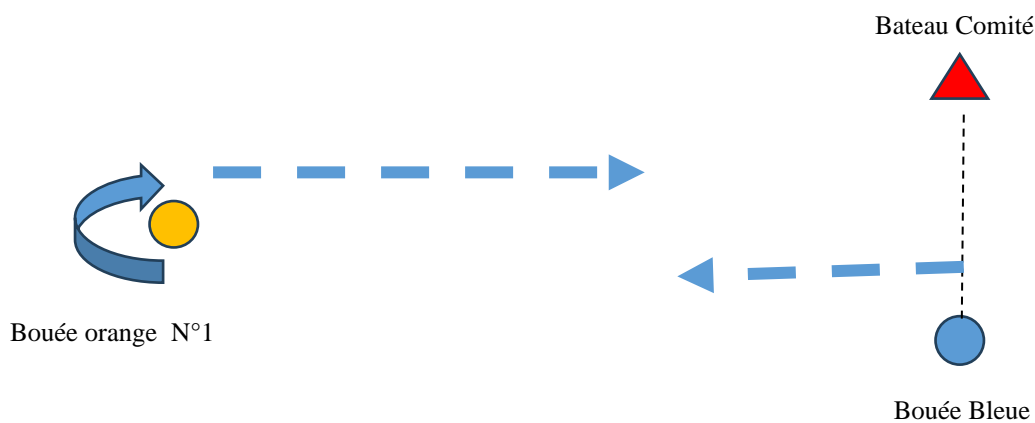
Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course
Préciser les zones qui sont des obstacles



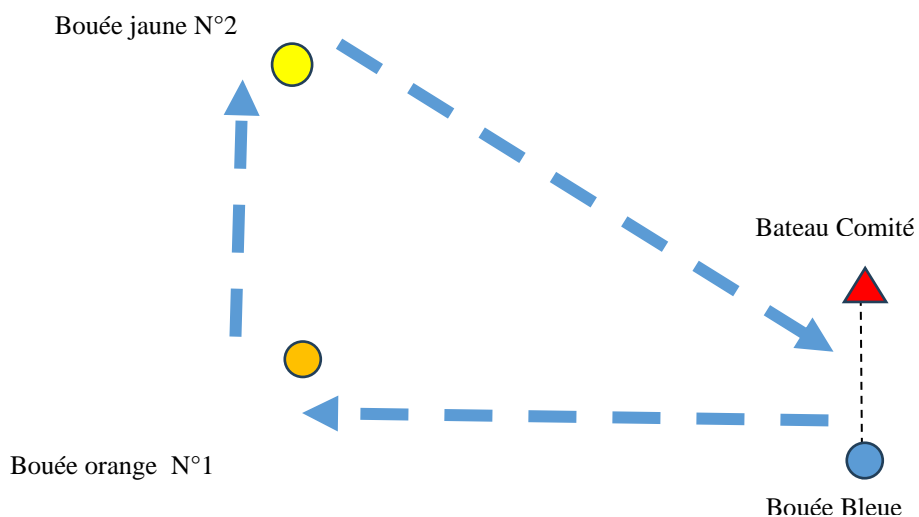
ANNEXE PARCOURS

Description des parcours incluant les angles approximatifs entre les bords, l'ordre de passage des marques et leur côté requis, la longueur indicative des parcours

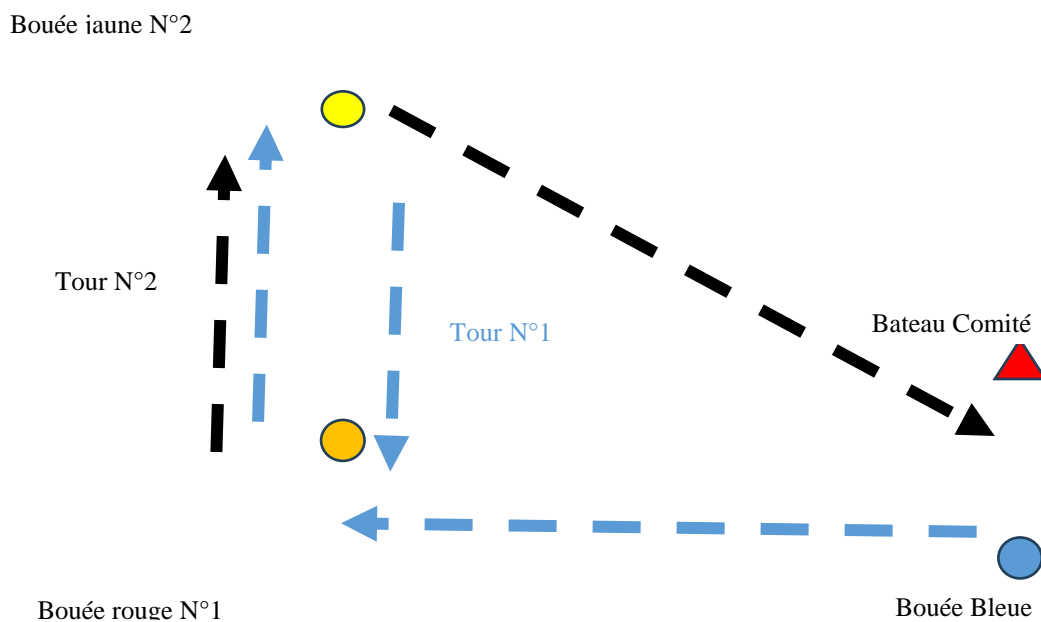
Option 1 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, virement de bord autour de la bouée orange N°1, ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue



Option 2 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, auloffée à la bouée orange N°1 pour rejoindre la bouée jaune N°2 que l'on laisse à gauche pour revenir à ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue



Option 3 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, auloftée à la bouée orange N°1 pour rejoindre la bouée jaune N°2 que l'on laisse à gauche retour à la bouée orange N°1 que l'on laisse à gauche pour une deuxième remonté au vent après le contournement de la bouée jaune N°2 revenir à ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue.



Option 4 : départ de plage pour les options 1, 2 et 3